L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR JÉRÔME BAYON.

SAMEDI MATIN, 1er. DECEMBRE 1832.

GOUVERNEUR.
J. B. DAWSON.

INTÉRIEUR.

Nouvelle-Orléans, 1er. décembre.

Nous avons pris des arrangemens avec M. Jos [illegible] ci-devant éditeur du *Louisiana-Advertiser Price-Current*, pour continuer cette publication [illegible] notre journal. Nous espérons pouvoir le [illegible] même de continuer son travail à compter [illegible] prochain, au plus tard; en attendant, il [illegible] une revue de l'état du marché pendant la semaine écoulée; on la trouvera plus bas. [illegible] se propose d'agrandir sa feuille, ce qui le [illegible] même d'y faire plusieurs améliorations; et [illegible] l'exactitude avec laquelle il a conduit ce [illegible] courant, nous ne doutons pas qu'il ne satisfasse [illegible] ses abonnés, et en même temps les [illegible] de l'Abeille sont assurés de tirer un avantage [illegible] de son travail.

Lundi prochain, 3 courant, à 9 heures du matin, on [illegible] un service solennel, à la Cathédrale de cette [illegible] le repos des âmes de ceux qui sont morts [illegible].

THEATRE D'ORLEANS.

[illegible] nouveaux acteurs—Joseph—Rabelais.

[illegible] médiocre y pensait bien. Il ne débu[illegible] devant un public nouveau que dans une [illegible]. La raison en est toute simple; l'acteur [illegible] paraît pour la première fois est ordinairement [illegible] du moins par les gens sensés, d'un bout à [illegible] de son rôle; et si ce rôle est nouveau, et qu'il [illegible] bien la principale partie, on l'écoute, il est [illegible]. Il [illegible] les bonnes dispositions du public [illegible] public, la majorité ignore la difficulté [illegible] et n'y prête pas plus d'attention qu'au [illegible] il d'un rôle connu? c'est à la difficulté [illegible] l'acteur, c'est là surtout qu'au l'é[illegible] retient son souffle pour l'entendre—et [illegible] il faillit, tout le fruit de son travail est [illegible] parce que la majorité du public revient difficilement d'une première impression.

Ceci s'applique surtout à M. St. Albans, qui a rempli jeudi le rôle de *Joseph*; non pas que nous voulions faire une critique amère de la manière de cet acteur, [illegible] que *Joseph* est si connu, a été vu tant de fois, qu'il faut nécessairement être sûr de vaincre les difficultés de ce rôle pour y avoir du succès. M. St. Albans a peu de voix, et une voix un peu *cassée*; néanmoins, il a l'habitude du théâtre, il est comédien et doué d'un physique heureux; avec ces avantages, il [illegible] mieux réussir dans d'autres rôles. Nous voudrions aussi plus de naturel dans sa diction, que [illegible] trop celle de Prudhomme dans le dialogue; [illegible] justes, nous ne devons pas oublier de [illegible] qu'il ne manque pas de chaleur [illegible] qu'il a heureusement [illegible] Jacob dans le trio du second acte.

M. Belfort, qui faisait aussi son premier début par *Siméon*, est une bonne acquisition pour le théâtre; cet acteur connaît bien *les planches*, et il a assez de voix pour en plus. Il a rendu avec vérité un rôle [illegible] difficile, et souvent ingrat.

M. Hurtaux a décidément un organe admirable. Quelle plénitude, quelle pureté exquise de sons! quelle méthode [illegible] et comme il *pose* sa voix sur chaque [illegible] avec une [illegible] et une précision toujours [illegible]. Ce morceau d'entrée, si difficile! *Dieu d'Abraham* [illegible] été attaqué et chanté tout entier avec tant de [illegible] et de justesse, qu'un murmure universel de satisfaction s'est fait entendre dans la salle et a été [illegible] par une [illegible] *Benjamin* et [illegible] *Joseph* [illegible] pas été moins du [illegible]. Nous n'avons pas [illegible] demander aux acteurs d'où ils viennent et [illegible] quel public ils ont paru, avant de se montrer [illegible] il est certain, à quelque théâtre qu'il [illegible] Hurtaux, qu'il s'est formé à la [illegible] que la nature fait rarement plus pour [illegible] de son art.

Mme. St. Clair, que nous avons été agréablement surpris de retrouver sous le costume de *Benjamin*, [illegible] à peine d'une cruelle maladie qui a failli nous priver d'une artiste aussi précieuse; mais sa voix n'a [illegible] de sa fraîcheur et de sa pureté, ainsi que [illegible] l'occasion de s'en convaincre plus amplement [illegible] prochain.

[illegible] et malgré l'épigramme d'un critique, [illegible] si deux des frères de Joseph étaient [illegible] ou d'autre chose dans le voyage de [illegible] Memphis, et si, depuis quinze ans, les autres [illegible] au point d'avoir un peu de [illegible] a été représenté avec assez d'ensemble [illegible] l'orchestre, dirigé avec tant de talent par M. [illegible], a remédié autant que possible au vide des [illegible] qu'il est difficile de composer ici; et l'ouverture [illegible] comme l'auteur l'a conçue.

[illegible] sommes heureux d'avoir à signaler [illegible] brillant succès dans la représentation de [illegible] pièce. M. Clozel est un artiste du [illegible], il appartient au genre de la haute et [illegible] de la meilleure comédie; il a [illegible] justifié la réputation qui l'a précédé à la [illegible] Orléans. On n'a pas un meilleur tact, un tac[illegible] un jeu plus délicatement naturel, et l'on ne [illegible] mieux le couplet. M. Clozel a pour lui la [illegible] l'organe, le physique le mieux adapté à son emploi, et la diction la plus correcte. Et, plus que tout cela, l'intelligence dont il a fait preuve dans la conception de ce rôle, promet pour d'autres plus importants [illegible] que nous pouvons désirer. Il nous semble qu'il a parfaitement compris l'excellent curé de Meudon, le père de Gargantua, l'apôtre de la tolérance religieuse et de la philosophie contemporaine, l'ami de Ronsard—telles devaient être en effet les manières de ce bon prêtre, qu'on nous avait jusqu'ici [illegible] peu trivial effareur de tréteaux.

[illegible] de *Ronsard*—Alfred, qu'on avait dit mort, et qui a reparu, en chair et en os dans ce [illegible] a produit une franche satisfaction; il serait difficile de [illegible] cet acteur dans l'emploi qu'il tient [illegible] et il dit si bien certain couplet dont l'esprit serait [illegible] *des poètes!* Cet acteur est [illegible] mais il aura bientôt retrouvé tou[illegible].

M. Belfort a été revu avec un nouveau plaisir dans [illegible] Cardinal *Rabelais*, dont il s'est acquitté en [illegible].

[illegible] n'est pas resté tout-à-fait au-dessous de [illegible] création si originale du génie de l'auteur de Pantagruel. Et Mme. Hurtaux, qui déjà a perdu un peu de sa première timidité, a fait bien rendre l'ingénue *Clothilde*.

[illegible] cette seconde soirée théâtrale a été un nouveau [illegible] pour l'administration; on ne peut qu'applaudir à la plupart des choix qu'elle a faits.

M. le rédacteur de l'Abeille.

Monsieur,—Il est de notoriété publique que M. Deperron, surnommé *le Barde Louisianais*, a [illegible] récemment, par les soins d'un passager venu de Paris, chargé de cette mission par le président de la [illegible] Royale, un diplôme en règle, [illegible] des principaux membres de cette illustre [illegible] et contre-signé par le ministre de l'[illegible] par lequel il appert qu'il a été élu et nommé [illegible] place vacante à la dite société par la [illegible] homme de lettres. Dans ces mêmes [illegible] portant le sceau de l'institut royal, [illegible] le titre de *baron*. Il est bien que [illegible] française recherche l'affiliation des [illegible] parce que les distances, les na[illegible] confondent dans l'intérêt de la propa[illegible] sciences, elles doivent être favorisées et [illegible] exclusion du sol ou du climat qui les [illegible] parce que le bénéfice en appartient à [illegible] entière: Les lumières sont pour tous, [illegible] nous voyons d'ailleurs que tous [illegible] célèbres en Europe étaient membres de diverses académies; le génie n'est étranger nulle part.

Mais de ce que notre concitoyen Deperron est incorporé dans une société aussi illustre, il ne doit point oublier qu'il est né républicain, et que sa nouvelle dignité ne doit pas le faire dévier des principes de l'égalité et de la fraternité; le chantre épique de Jackson ne s'infatuera pas des préjugés et des distinctions d'un peuple étranger, auquel il n'est affilié que par sa réputation littéraire et son fauteuil titulaire dans une académie royale. Le favori, le compagnon d'armes du Mécène américain n'est point un hermaphrodite en républicanisme et en aristocratie; il ne renoncera pas aux lauriers de la victoire pour se parer des hochets de la noblesse antique. Non, le Barde Louisianais ne sera point félon à l'honneur national; il se prélassera, se montrera à ses amis, se délectera même du parfum de quelques grains d'encens, en s'entendant appeler *baron*; mais il ne portera jamais d'autre décoration que celle usitée parmi les membres de l'académie, une palme de feuilles de chêne brodée sur le [illegible]. Il sait que les insignes du blason sont l'apanage de l'orgueil et de la sottise, et si jamais ses émolumens académiques lui permettent d'avoir un carrosse, ses armoiries seront composées de la conque de Vénus et du thyrse de Bacchus.

J'ai l'honneur d'être, M. le rédacteur, etc.

L'Hermite du faubourg Marigny.

EXTÉRIEUR.
FRANCE.

Paris, 14 septembre.

—On lit dans l'*Aviso* du 9 septembre, arrivé par voie extraordinaire:

"Nous n'avions pu jusqu'à ce jour nous expliquer sur les armemens qui se préparent dans le port de Toulon. Chaque numéro de notre journal était absorbé par la politique ou par la polémique. Nous allons aujourd'hui indemniser nos lecteurs de ce retard.

"Par une première dépêche, l'ordre fut donné de s'assurer de l'existence en magasin de tous les objets nécessaires à l'armement des bâtimens déclarés propres au service. Jusque-là le ministère agissait en tâtonnant, et la peur de l'étranger était si grande chez lui que le contenu de ses dépêches ayant été éventé, il écrivit tout exprès pour ordonner de garder un silence absolu sur tout ce qui avait l'apparence de préparatifs d'armement. Cependant on a reçu successivement des ordres pour armer en commission quelques bâtimens et pour redoubler ceux qui n'étaient pas en bon état. Ainsi le vaisseau à deux ponts le *Superbe* et la frégate la *Galathée* sont en commission du port, c'est-à-dire prêts à recevoir leurs équipages; les vaisseaux à deux ponts la *Ville de Marseille* et le *Trident* sont passés au bassin pour y recevoir un radoub complet; ils ont été remplacés par la frégate la *Circé* et par le brick le *Marsouin*. Un assez grand nombre d'ouvriers travailleurs depuis quelque temps à réparer les vaisseaux à trois ponts le *Trocadéro* (on s'est gardé de changer ce nom) et le *Montebello*; on a revu toute leur coque; on a refait les sculptures de l'avant et de l'arrière; tous les travaux pour le placement de la batterie Barbette sont terminés, et l'on refait d'après le nouveau système tous les emménagemens intérieures sur ces deux trois-ponts. Dès que tout cela sera terminé, on les fera passer probablement dans le bassin de radoub.

"Voilà ce qui a été fait jusqu'à ce jour. On ignore si quelques autres bâtimens seront mis en armement.

"Nous voilà donc avec deux vaisseaux à trois ponts, deux vaisseaux à deux ponts, une frégate et un brick en réparation, et avec un vaisseau à deux ponts et une frégate en commission du port. Le tout ferait une assez belle division navale."

De la Banque et de l'Aristocratie commerciale en Angleterre.

L'histoire de l'Angleterre durant les dix premières années de ce siècle a été une énigme obscure pour les Anglais eux-mêmes, et par conséquent plus obscure encore pour les étrangers. L'absurde opiniâtreté des torys durant cette période est à la vérité assez intelligible; mais ce qui était demeuré long-temps inexplicable, c'était qu'ils fussent parvenus à soumettre à leurs opinions et à leurs intérêts particuliers un peuple libre (au moins par comparaison). La mauvaise fortune poursuivait sans relâche les efforts de leurs armes; chaque année leur avenir devenait plus sombre, leur dette plus lourde, leurs impôts plus exorbitans; il arrivait événemens sur événemens pour prouver l'ineptie de leur politique; et cependant, malgré les démentis et les réfutations rapportés aussi bien par les faits que par l'éloquence supérieure de l'opposition parlementaire, les torys gardèrent leur terrain, imposèrent leur politique à une nation qui certainement les haïssait, et réussirent à voiler l'épuisement général et réel du pays sous la brillante apparence d'une propriété artificielle.

Les mystères de ce succès se révèlent aujourd'hui plus ou moins. Les rapports faits récemment par les commissions sur les affaires de la Banque, sur le numéraire en circulation, sur les lois des pauvres et sur d'autres grandes questions, dévoilent tout le mécanisme de la vieille influence ministérielle et les moyens par lesquels les torys ont soutenu et prolongé leur domination.

Ce serait faire un livre d'histoire que d'entrer dans les détails de ce mécanisme et de ces moyens. Leur secret peut se résumer en ce peu de mots: L'aristocratie de la naissance, du privilége et de la faveur parvint à décider l'aristocratie de la richesse, ou, en d'autres termes, les intérêts de la Banque et du commerce à se liguer avec elle et à soutenir ses plans. Jusque là la Banque était whig, c'est-à-dire libérale; mais les torys surent la faire passer de leur côté en lui donnant des monopoles, des priviléges qui fussent à elle, en établissant une féodalité commerciale qui pût s'unir d'esprit et de sympathie avec l'ancienne féodalité, celle du sol. Ces énormes concessions ou priviléges, accordés à l'intérêt commercial, furent, comme chacun sait, l'administration et l'exploitation des Indes orientales, livrées aux riches capitalistes de Londres, dont chacun devint directeur à son tour avec toutes les attributions de la souveraineté, et la faculté de s'enrichir eux-mêmes et de donner des places à leurs créatures. Fox attaqua hardiment ce monopole. Mais il fut aussitôt précipité du ministère par la coalition des hommes d'argent et des torys. La seconde concession fut la banque, dont les secrets viennent d'être mis au grand jour. Après, viennent toutes les compagnies, les emprunts et ces marchés innombrables, qui ont engraissé l'aristocratie commerciale de l'Angleterre, et l'ont portée au monstrueux développement que nous voyons aujourd'hui.

Cependant, de nos jours le peuple anglais a repris cette impatience du mal, cet amour obstiné de la liberté, qu'il semblait avoir oubliés pendant la guerre. Il s'est insurgé, légalement insurgé, contre l'aristocratie de [illegible]; il l'a renversée, et avec elle l'église. Maintenant ses cris s'adressent à l'aristocratie commerciale. Le monopole de la compagnie des Indes, celui de la banque, tous ces solides appuis du torysme de la Cité sont attaqués par la voix publique, et un parlement réformé prononcera entre les corps privilégiés et le peuple.

La banque de Londres est dans ce moment l'objet qui attire toute l'attention. Elle le doit aux rapports de la commission et aux dépositions des témoins qui ont été entendus. Et certainement plusieurs secrets curieux ont été révélés, entre autres qu'elle fut très près de suspendre ses paiemens en 1825, et que même M. Huskisson conseilla alors une banqueroute temporaire. Ces révélations, néanmoins, ne parlent pas tant contre la banque ou la compagnie de ses directeurs que contre l'usage qu'un ministère en peut faire. Un court récit de ce qui s'est passé, touchant le numéraire en Angleterre, montrera que l'administration d'un pays libre peut, au dix-neuvième siècle, effectuer à l'aide d'une banque précisément ce qu'un monarque des anciens Valois aurait pu exécuter avec plus de hardiesse, il est vrai, mais non avec plus d'improbité, pour abaisser le taux de la monnaie nationale et voler les créanciers de l'état.

Les subsides payés par l'état aux puissances continentales et la cessation simultanée de toutes les rentrées du continent par la voie du commerce avaient absorbé l'or de l'Angleterre. Le ministère autorisa la banque à refuser de donner de l'or pour son papier, rendant ainsi au dernier le numéraire [illegible]. La conséquence fut une dépréciation dans la valeur du numéraire, estimée généralement à un quart ou un cinquième. Une livre sterling en papier, au lieu de valoir 25 francs ou plus, ne s'échangeait que contre 18 ou 20 francs en or. Ce n'était rien moins qu'une révolution, et de l'espèce la plus grave, puisqu'elle changeait complètement les rapports des fortunes. Toutes les commodités de la vie haussèrent de prix, et les [illegible] seuls en souffrirent: car les propriétaires fonciers et les capitalistes tiraient d'énormes profits du haut prix des grains et du taux élevé des intérêts, dont les salaires n'avaient pas suivi la progression. Ce fut alors l'âge d'or des emprunts et des marchés, et de ces fortunes magiques créées en un instant par le talisman du papier et de ses conséquences. Toute cette accumulation de richesses par le haut commerce et la grande propriété eut lieu aux dépens des classes moyenne et inférieure. Il ne faut donc plus s'étonner que les torys aient gardé leur suprématie; elle importait également aux intérêts des deux aristocraties.

Mais avec la paix, vint un autre ordre de choses. Les [illegible] la nécessité de remettre en [illegible] numéraire [illegible] fit disparaître le papier et augmenter la valeur du numéraire. Il y eut donc une réaction, en d'autres termes, on vit le contraire de ce qui s'était passé durant la guerre. Les deux aristocraties éprouvèrent des pertes énormes. Le revenu des propriétaires décrut, tandis que le commerçant, à moins qu'il n'eût réalisé ses bénéfices et qu'il ne se fût retiré, vit se fondre entre ses mains le capital fictif qui était la source de ses opérations. Il ne savait pas d'abord à qui s'en prendre. Mais il [illegible] de l'humeur contre les torys, et peu à peu l'intérêt commercial, qui par égoïsme avait soutenu ce parti pendant la guerre, s'en sépara et l'accusa d'être la cause de la détresse générale.

Dans le fait, ce fut M. Peel qui rétablit le numéraire métallique; et il se rendit, lui et son parti, aussi odieux aux commerçans souffrans par cette mesure sage et louable, que plus tard il se rendit odieux à l'église par la mesure également juste et sage de l'émancipation. Il a été ainsi dans la destinée des torys de prospérer par leurs mauvaises actions et de périr par leurs actes méritoires, preuve convaincante qu'il doit y avoir quelque chose de radicalement faux dans leurs principes.

Outre ce grand fait, que la suprématie des torys, fondée sur l'union des deux aristocraties, est tombée par leur séparation, ou, en d'autres termes, par le retour du haut commerce au libéralisme, il est d'autres considérations touchant le numéraire et la banque, qui appellent d'importantes décisions. Ainsi, par exemple, des emprunts considérables ont été levés, au temps où le numéraire était déprécié, avec l'intérêt payable en même monnaie. Est-il juste, s'écrient Cobbett et les radicaux, que ces intérêts et ce principal soient payés au taux élevé du numéraire actuel? Ils demandent en conséquence une réduction de moitié des intérêts de cette partie de la dette nationale. D'autres, au contraire, pensent qu'il serait plus loyal et plus sage de déprécier le numéraire jusqu'au taux où il était durant la guerre, en émettant du papier. Nous traiterons ce sujet une autre fois. Il est intimement lié aux vues et aux principes du parti radical, qui aura bientôt une influence considérable sur les destinées de la Grande-Bretagne.

Aujourd'hui, la question est de savoir, non quelle résolution il est utile de prendre au sujet du numéraire, mais s'il est utile de confier une autorité illimitée sur un instrument aussi important à une compagnie de capitalistes tels que les directeurs de la banque, qui sont irresponsables quoique remplissant des fonctions plus graves que celles des ministres, et sous l'irresponsabilité desquels un ministre corrompu peut exercer un pouvoir dont il n'oserait se servir directement.

Les rapports et les dépositions de la commission sur les affaires de la banque d'Angleterre montrent clairement que le président des Etats-Unis n'avait pas tort dans le *veto* qu'il vient de mettre à l'établissement d'une banque américaine, avec des attributions du même genre. *National.*

REVUE DU MARCHÉ.

Nelle.-Orléans, 1er. décembre.

DERNIERES DATES.

Liverpool,	4 octobre.
Havre,	25 septembre.
New-York,	1? novembre.
Charleston,	21 novembre.

Remarques.—Le marché durant la semaine passée a été plus actif, surtout à l'égard des transactions dans les produits de l'ouest. Les approvisionnemens annuels qui se tirent des états du nord, et dont les arrivages ont maintenant commencé, tendent à dissiper la tristesse dans laquelle était enveloppée notre ville pendant le mois précédent. Tout aujourd'hui est mouvement et activité, comme si l'épidémie ne nous eût pas visités. Le temps est chaud, et couvert de nuages, ce qui le rend peu agréable.

COTON—Arrivé depuis le 22 du courant, de Louisiane et Missisipi 12,656 balles; lac Pontchartrain 193; ensemble 12,849 balles. Exporté dans le même temps, pour Liverpool 3,378 balles, Hâvre 3,472; total 6,850 balles; faisant une nouvelle augmentation à nos existences de 5,999 balles, et laissant en [illegible], inclusivement de tout ce qui était à bord non acquitté dans la soirée du 29 dernier, une existence de 32,?82 balles. Le marché a été assez calme, comparativement à ce qu'il était la semaine précédente; néanmoins il y a eu une assez bonne demande pour le coton, particulièrement pour les qualités de choix et de bons lots. Ces sortes obtiennent nos plus fortes cotes, mais les inférieures sont en demandes limitées, et les ventes qui s'en sont effectuées durant la semaine ont été faites à une réduction d'un quart de cent. Les demandes de coton de choix ont laissé le marché presque dépourvu de cette qualité, et comme elle obtient faveur dans les marchés européens, elle est vendue aussitôt son arrivée sur la levée. Les ventes de la semaine s'élèvent à 11,000 balles, comme suit, savoir: 371 balles Louisiane et Missisipi à 10 7-8 cents; 322 do. 12 1-2; 900, 11 1-2; 4820, 11 1-4; 900, 12 1-2; 1300, 11; 230, 9 7-8 à 10 3-4; 73, 10 1-2; 640, 12; 111, 9 3-4, et 1605 à 11 1-8 cents.

Classification de la Nouvelle Orléans.

Louisiane et Missisipi,	choix,	12 à 12 1-2	cents.
" "	1re qual.	11 1-4 à 11 3-4.	"
" "	2de. qual.	10 à 11	
" "	inférieur	9 à 9 1-2	

TABAC—Point de ventes cette semaine. La quantité de boucauts sur la place est de 200 à 300, et entre les mains des premières maisons; la plus grande partie est de belle qualité; le prix est toujours de 2, 3 et 4 cents par livre. Arrivé cette semaine, 128 boucauts, 562 balles. Expédié pour Gibraltar 84 bts.

SUCRE—Il y a eu de bonnes demandes pour le nord. Les ventes se sont faites de 5 à 6 1-2. Nous avons appris qu'il y a eu des ventes sur des habitations à 5 1-2 pour les belles qualités. Expédié pour Baltimore 250 boucauts, Charleston 181.

MELASSE—En arrivant, cet article trouve des acquéreurs à 25 et 26 cents le gallon. Notre approvisionnement est faible. Expédié pour Baltimore 142 bts. 40 bls.; Charleston 290 bls.

FARINE—Le marché a été ouvert la semaine dernière à $6 50 et par suite d'informations favorables des Antilles, cet article s'est maintenu plusieurs jours à 7, mais il est tombé depuis et se vend à présent à $6 25.

PORC—Inspecté 11 50 à 12; prime inspecté 10,

FRET—Les prix d'après nos cotes sont aisément obtenus. Le port est maintenant rempli de navires qui chargent ou sont en déchargement. Pour les prix du fret, voyez la table.

FRET.

Pour Liverpool, coton 5-8d.
France [illegible], par liv. 1 1-4c.
Tabac, pour l'Europe, incertain.
Ports du nord des Etats Unis, coton par liv. 1-2 à 5-8c.
" " tabac, par boucauts, $3 à $4.
Ports du nord, sucre p. bts. de la côte, 4 à $5.
" " " de la ville, 3 à $5.

ACTIONS.

Banque Etat de la Louis. act. ent. } 22 pour cent.
do. do. do. 3-5me. payés } dernières ventes.
Banque d'Orléans, act. ent. / do. do. demi act. } $12 de prime.
Banque de la Louisiane, aucune à vendre.
Comp. d'assur. de l'Etat de la Louisiane, } 240 pour 200 payées, dernières ventes.
Comp. de Nav. d'Orléans, 81 pour cent, dern. ventes.
Am. Consolidée, act. de $500,—$50 de prime.
Comp. d'Assur. des Négocians, $37 50 pour 30 payées.
Comp. du chemin à coulisse du lac Pontchartrain, pair.
Comp. d'Assurance du Missisipi, 60 pour 50 pay. ventes.
Comp. d'Assur. de la Louis. 120 pour 100, dern. ventes.
Comp. d'Assur. d'Orléans—aucune à vendre.
Comp. de Canal et de Banque, $16 p. cent, dern. ventes.
Banque de la Cité, $60 pour 50 payées, ventes.
Comp. d'Assur. de l'Ouest, $22 ?0 pour 20 pay. ventes.

THEATRE D'ORLEANS.

DIMANCHE, 2 DECEMBRE 1832.

JEAN DE PARIS,
Opéra en deux actes.
Suivi de
LA MARRAINE,
Comédie vaudeville en un acte.

Entre les deux pièces M. Valliere 1er. haut bois du théâtre, élève du conservatoire, (premier prix) exécutera un air varié de Brod.

AVIS.—La société de commerce qui existait dans cette ville sous la raison de *D'Aquin frères et Grégoire*, se trouvant dissoute ce jour par le décès de H. H. Louis Grégoire, François et Adolphe D'Aquin continuent les affaires sous la raison de
30 nov—3 D'AQUIN FRERES.

SANGSUES DE GROIX—En débarquement du navire Cécilia, de Nantes, et à vendre à la pharmacie de DUCONGE & PEYCHAUD,
30 nov Rue de Chartres, No. 89.

T. LANAVIT, encoignure des rues Bourbon et Douane, offre à vendre les articles suivants, en débarquement des navires la Cécilia, de Nantes, et l'Aimable Marie, de Bordeaux:
Sardines au beurre et à l'huile, de Colin, en boîtes de diverses grandeurs; 2 caisses pâtés aux truffes et viandes, conservés, de Colin; 5 caisses fruits conservés du dit, tels que cerises, fraises, groseilles et framboises; 10 damejeannes moutarde de Maille; 50 do. guignolet; fromages de Gruyère; 100 boîtes pruneaux sèches, 1er. choix; vinaigre blanc, 1re qualité, en tierçons; eau de vie de Dantzic et liqueurs assorties; le tout à des prix modérés. 30 nov

260 SACS café de la Havane, en débarquement de la goëlette Montezuma, et à vendre par
(20 nov) JOSE PRATS.

[illegible] PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

Expédiés.

Navire Geo. Clinton, Woodhouse, Liverpool, White & co.
Brick Manuelita, Vincent, Havane, Ellerwell & Courrel.
Goël Washington, Hutchings, St. Marks, Gilliwell & Kimball.
Goël Ann Maria, Garcia, Campêche, Hermann & co.

Arrivés.

Bateau de remorque Pilot, Riddle, ayant pris en mer navire Henry Lee, brick Orléans et la goëlette Jane. Amené dans le port, navire Talma de New-York brick Ella, de Philadelphie, navire Mary & Susan, de Boston, brick Hanna, de la Providence, et la goëlette Matamoras, de Matamoras. A l'ancre en dehors de la barre, les navires Calumet, Plutarch, Orléans et Emery un navire breton; bricks Diamond et Noble, et trois autres, noms inconnus, le Bolivar est échoué sur la barre du sud ouest. Le Pilot est parti hier soir, avec le navire Margaret, Towler, de Liverpool.

Bateau de remorque Whale, de la passe S. O. Il a amené les navires Calumet, Essex, les bricks Diamond et Clio. Il rapporte le Shark qui montait avec le navire Plutarch, de Liverpool, le brick Noble, avec un navire et un brick nom inconnu. Le Huntress qui montait avec le navire Emery, de New-York, en dehors de la barre, le navire Plato, de Portland, plusieurs navires et bricks noms inconnus.

Goël. Matamoras, Noyes, de Matamoras, à G. Wilbor, avec des espèces à divers consignataires; 7 passagers.

Brick Harriet, en 20 jours de la Providence, avec des marchandises à divers consignataires; 6 passagers.

Navire Mary & Susan, Pence, de Boston, cargaison assortie.

Navire Talma, Sears, de New-York, à W. G. Hewes, cargaison à divers consignataires; 45 passagers.

Navire Essex, Vaughan, de Liverpool.
Navire Calumet, Chase, de Newburyport.
Brick Clio, Kirk, de Rio Janeiro.
Brick Ella, Johnson, de Philadelphie, à T. Toby; cargaison assortie.
Goël. Empress, Seyward, de la côte, avec du sucre et melasse.
Une goël. de la côte, avec 62 boucauts sucre.
Bateau à vapeur Enterprise, Beatty, de St. Louis, avec du tabac, &c.
Bateau à vapeur Monticello, Patterson, de Plaquemine, avec du coton.
Bateau à vapeur Caspan, Kimball, d'Alexandrie, avec du coton.
Bateau à vapeur Yellowstone, Bennett, des Natchez, avec du coton—4 passagers.

☞ Le navire MARY & SUSAN de Baltimore, est en déchargement ce matin. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises.

MAIRIE DE LA N.-ORLEANS.

Le cours de la farine fraiche est aujourd'hui de $5 50 par baril; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi,) 41 onces de pain pour un escalin.
1 déc D. PRIEUR, Maire.

AVIS INTERESSANT.

Théorie et pratique de trois langues (anglaise, française et espagnole) comparées et facilement apprises, en un petit volume, prix $1, chez M. Boismare, rue Royale, No. 137. 1 déc.

AVIS.—Le soussigné a l'honneur d'informer le public et ses amis qu'il vient d'établir un café vis-à-vis le Théâtre d'Orléans; il y fera l'ouverture de son restaurant dimanche prochain, 2 décembre, où il tiendra comme par le passé tout ce qui peut flatter le goût des amateurs. Il ne servira qu'à la carte, et sera pourvu de tout ce qu'il y a de recommandable en fait de cuisine, comme en vins, liqueurs &c. Il saisit avec empressement cette occasion pour remercier tous ceux qui l'ont jusqu'ici honoré de leur patronage, et redoublera de zèle en cette circonstance pour en mériter la continuation.
N. B. Il servira en ville, et se chargera également des repas de corps comme ci-devant.
1 déc—☞ MS CHAPUS.

R. SALAUM, COURTIER, rue Royale, No. 305, entre les rues Ursulines et St.-Philippe, offre à vendre les esclaves suivans; savoir:
Bonnes cuisinières et blanchisseuses, couturières et tailleuses, domestiques de maison; mâles, de l'âge de 12 ans jusqu'à 22; nègres et négresses d'habitation, negrittes &c. les susdits esclaves sont acclimatés et garantis des vices et maladies; ils seront vendus à bas prix, et à des conditions raisonnables.
Propriétés dans le carré de la ville, de 2, 3 et 4 milles piastres, do. dans les faubourgs. Il se charge toujours de procurer de l'argent sur billets, hypothèques &c. &c. On le trouve chez lui à 8 heures du matin, à 3 heures de l'après midi et à la Bourse dans le courant de la journée. 1 déc—6

La société qui existait dans cette ville sous la raison de Jn. Durand et Guilhon, pharmaciens, est dissoute depuis le 13 septembre, 1832; Jn. Durand reste seul chargé de recevoir ce qui peut être dû à la dite société, et de payer toutes les dettes que l'établissement peut devoir jusqu'alors. Il profite de cette occasion pour prier les personnes qui doivent à l'ancienne société de venir payer leur compte dans sa nouvelle pharmacie, située encoignure des rues Casa Calvo No. 70, et des Français, No. 77, où il offre à vendre un assortiment de médicament très frais à un prix très raisonnable.
1 déc—3 Jn. DURAND.

L'ASSEMBLEE annuelle des membres de la Bibliothèque Commerciale de la Nouvelle Orléans, aura lieu lundi soir, 3 décembre, à 7 heures, dans une des salles de l'institution, pour procéder à l'élection d'officiers pour l'année prochaine, et pour recevoir le rapport de la direction. On invite les membres à être ponctuels.
Par ordre du Vice-Président,
1 déc J. W. COLLINS, Secrétaire.

SALPETRE &c. 100 barillets salpêtre raffiné de 100 livres chaque, 300 sacs do. crue, 100 demi-caisses chocolat, No. 1.; 400 rames papier d'enveloppe; 20 douz. haches de Faxons; vin de Catalogne en barriques, St. Lucar, do. en demi barils, vieux Madère, do. Malaga sec, à vendre par
1 déc LINCOLN & GREEN.

MARCHANDISES DU PAYS.—Propres pour les marchés mexicain—180 balles toile à chemises, grise 6-4, bonne qualité. 14 do. de 2000 yards, 250 do. 3 et 4. 14 do. toile de Russie blanche, ayant droit au drawback, quelques balles de coutil et toile à chemises, en débarquement et à vendre par
1 déc LINCOLN & GREEN.

LES soussignés offrent à vendre 3000 marmites, de différentes grandeurs, en débarquement du brick Cecilia, de Nantes. P. E. & O. SORBE.
1 déc rue Royale, No. 118.

SOIES à Coudre, assorties en couleurs, pour les Provinces Espagnoles, ayant droit au drawback, à vendre par
1 déc J. MAGER.

VIN de Bordeaux en barriques et en caisses, Gruau Larose, Médoc, Champagne mousseux, Bourgogne, &c. à vendre par
1 déc J. MAGER.

SUCCESSION DE CONSTANCE [illegible]NER.—Les personnes qui doivent à la susdite succession, ou qui ont des réclamations à faire contr'elle, devront s'adresser à Mr.
28 nov—10 J. J. MERCIER.

$20 DE RECOMPENSE.

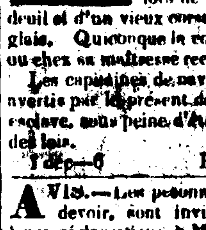

PARTIE marronne de chez la soussignée, depuis environ 4 mois, la négresse américaine nommée HARRIET, âgée d'environ 18 ans, d'une forte constitution, taille de 4 pieds 3 pouces, ayant la marque d'une ancienne brûlure au coude. Elle était vêtue lors de sa fuite, d'un jupon de demi deuil et d'un vieux corsage blanc: elle ne parle qu'anglais. Quiconque la conduira à la geole de cette ville, ou chez sa maîtresse recevra la dite récompense.
Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur, sont avertis par le présent de ne pas donner asyle à la dite esclave, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois. SARAH G[illegible].
1 déc—6 Rue de la Nlle, Levée No. 61.

AVIS.—Les personnes à qui Mr. P. Pacquetet peut devoir, sont invitées à vouloir bien présenter leurs réclamations à Mr. Charles Derbigny, avocat; et ceux qui doivent à payer dans le plus bref délai, entre les mains du soussigné exécuteur testamentaire.
28 nov—10 T. MOSSY.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire l'Aimable Marie de Bordeaux: 93 caisses vin rouge et blanc de Jurançon de 1822 et 1825; 8 tables de marbre noir pour tombes.
DUBERTRAND & LEGENDRE.
28 nov No. 61, rue St. Louis.

POUR BORDEAUX. Le navire [illegible]BLE MARIE, capt. [illegible], commencera à charger aujourd'hui, et partira vers le 10 du courant. Pour fret de 150 balles de coton ou pour passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue Conti, ou à
1er décembre P. E. & O. SORBE.

POUR LIVERPOOL.
Le navire fin voilier MARY & SUSAN capitaine Pierre, partira sans délai. [illegible] LINCOLN & GREEN.

POUR NEW-YORK, (le 3 déc.)
(Ligne de Paquebots entre la Louisiane et New York)—Le navire LOUISVILLE, capitaine Price, partira comme ci dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.
[illegible] Rue du Canal, No. 77.

POUR NEW-YORK, (le 5 déc)
(Ligne de Paquebots entre la Louisiane et New York)—Le navire HUNTSVILLE, capitaine Studdard, partira comme ci dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
1 déc FOSTER & HUTTON.

POUR NANTES
Le navire français CECILIA, capitaine Arnaud, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
28 nov J. MAGER.

POUR HAVRE.
Le navire bien connu (A. 1.) CRESCENT, capitaine Rogers, partira sous peu. Pour fret de 200 balles, ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
28 nov A. QUERTIER & BOUTIN.

POUR BALTIMORE.
Le magnifique brick CANADA, construit à Baltimore, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, capt. Knight, construit depuis 9 mois, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, au-dessous du Rail-road, ou à
HARRISON, BROWN & CO.
27 nov rue Royale, No. 117.

POUR BALTIMORE.
Le brick fin voilier, JOHN A. ROBB. doublé et chevillé en cuivre, capitaine Bennett, ayant été détenu, peut encore recevoir quelque fret, pour lequel ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
HARRISSON, BROWN & CO.
27 nov 117 rue Royale.

POUR LIVERPOOL.
Le navire A 1. ROBT. PULSFORD, maintenant en chargement et partira sous peu. S'adresser à
22 nov LINCOLN & GREEN.

LES soussignés offrent à vendre 50 boucauts sucre de la nouvelle récolte, première qualité.
THEOD. NICOLET & CO.
29 nov rue Royale, No. 103.

ON a besoin immédiatement d'un bon carrossier pour lequel de bons gages seront donnés. S'adresser à
M. WALTON,
29 nov rue de la Douane, No 14.

25 DOUZ. Chaises élégantes de Windsor, en débarquement du navire Henry Thompson, à vendre par GEO. WHITNEY,
29 nov rue de la Douane, No. 21.

IL a été perdu hier à 2½ heures de l'après-midi, près de la Branche Banque des Etats-Unis, une somme de $1,925, consistant en quatre billets de la banque des Etats-Unis: un billet de $1,000, un de $500 et deux de $100 chaque; un *check* de $1. Séraphin Cucullu sur cette banque, et le reste en petits billets. On donnera une forte récompense à quiconque remettra la dite somme, en s'adressant au No. 117, rue Royale. 29 nov

TRAITES sur Boston, à vendre par
29 nov A. QUERTIER & BOUTIN.

WM. FADEUILHE & CO. Tapissiers et marchands de papiers, peints rue de Chartres No. 137, 3 portes est de la Nouvelle Bourse, ancien établissement de Mr. Boimare libraire.
Les soussignés ayant formé une association, sous la dénomination de W. Fadeuilhe & Co. offrent leurs services aux dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans ainsi que de ses environs: W. Fadeuilhe, arrivé du nord et a apporté avec lui, les objets suivants dont ils offrent en gros et en détail aux plus juste prix, papiers et bordures très riches, comprenant un assortiment pour tous les goûts; franges et galons en soie, ornements dorés de tous les genres, superbes mousselines ainsi que damas en laine pour rideaux.
Etoffe de crin, velours d'Utrecht pour couvrir les sofas et chaises, un très joli assortiment de chaises, en cane, paille de bois et toutes autres marchandises pour ameublement, matelas, lits de plume, oreillers, en grande variété.
W. FADEUILHE.
P. J. SALVETAT.
P. S. Des tapis et rideaux de croisée faits de commande avec promptitude, canapés, chaises &c. faits et réparés. On désirerait un ouvrier tapissier qui connut sa partie.
Une ou deux personnes de couleur qui voudront échapper de la mousse trouverai ici de l'emploient.
29 nov.

RECU par les derniers arrivages, et à vendre par les soussignés: 7 balles indiennes françaises; 2 do. shawls à riches bordures; 1 do. robes; 6 do. couvertures, 3 points, *Granier*; 1 caisse contenant des boîtes à musique; 1 caissette contenant des montres en or et en argent; 1 caisse batiste française; 40 do. vin de Champagne; 2 boucauds ferblanterie assortie; ces marchandises ont droit au *drawback*.
THEODORE NICOLET & CO.
29 nov Rue Royale, No. 103.

AU MAGASIN DE CHS. MONROSE, Rue de Chartres, No. 86.
SOCLES articulés pour hommes et pour dames. Capotes de dames et d'enfants, objets de goût &c. &c. 28 nov. ☞

LE soussigné a reçu par les derniers arrivages de Bordeaux, et offre à vendre.—Vins vieux de Médoc en caisses par 12, 25 et 50 bouteilles.
En magasin d'importation antérieure: champagne garanti d'une qualité supérieure, également quelques b[illegible] de très vieille eau-de-vie de Cognac.
[illegible] nov—5 J. M. FORTIER.

TOILE & CORDE D'EMBALLAGE du Kentucky, de qualité supérieure, à vendre par
27 nov FOSTER & HUTTON.

LE DR. A. L. KEAGY, *Dentiste*,
DEMEURE rue de Chartres, No. 3, au premier étage, où il exerce sa profession dans toutes ses branches. 27 nov—☞

40 DOUZ. Chaises de fantaisie et de Windsor, différents genres, récemment reçues, à vendre par GEO. WHITNEY,
27 nov rue de la Douane, No. 21.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer au public qu'à compter d'aujourd'hui, on trouvera tous les jours à leur établissement, encoignure Chartres et St. Louis, maison de M. Girod: *Café au lait, à l'eau, chocolat, thé simple, bavaroise au chocolat, bishop, &c. &c.* le tout servi à l'instar des meilleures maisons de Paris.
26 nov—1m MERLE & GIRODEAU.

$40 DE RECOMPENSE.

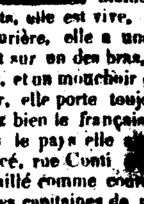

Seront donnés à celui qui arrêtera la mulâtresse nommée MELLY ou AMELIA, âgée d'environ 30 ans, taille d'à peu-près 5 pieds, mesure américaine, d'une forte constitution, le ventre gros, la poitrine large, peu de gorge, dos plat, cou court, les mains petites, mais grasses les doigts courts, elle est vive, on voit par les doigts qu'elle est couturière, elle a une marque ancienne de coup de fouet sur un des bras, elle porte ordinairement un tablier, et un mouchoir de tête, les oreilles hors du mouchoir, elle porte toujours bas et souliers, elle parle assez bien le français, elle est depuis 20 mois environ dans le pays, elle appartenait ci-devant à M. Simon Doucé, rue Conti entre Bourbon et Dauphine, elle a travaillé comme couturière chez M. Degaille.
Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur, et autres, sont informés par le présent, de ne point donner asile à la dite négresse, sous peine d'être poursuivis selon les lois.
28 nov—30 LUCIEN VIGNAUD.

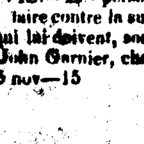

Arrêté sur l'habitation de M. J. A. Morgan (Détour des Anglais) un cheval bai-brun étant marqué d'une petite étoile sur le front d'environ 10 ans; le propriétaire pourra le reprendre en prouvant sa propriété et en payant les frais. 27 nov

AVIS.—Les personnes qui ont des réclamations à faire contre la succession de Ramon Mon, et celles qui lui doivent, sont priées de vouloir s'adresser à M. John Garnier, chargé de la liquidation.
15 nov—15

PAR ISAAC L. M'COY.

AUJOURD'HUI, 1er. décembre, à midi, à la Bourse, il sera vendu 10 actions de la Compagnie des Architectes sur lesquelles 20 piastres par action ont été payé. Conditions: Comptant. 1 déc.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le lundi, 10 décembre, à la bourse, à midi, une négresse nommée HANAH, créole [illegible], âgée de 29 ans, bien connue, fidèle à toute épreuve; elle est cuisinière, blanchisseuse et excellente négresse de champ.
Conditions, au moment de la vente. L'acte de vente sera passé par devant A. Mazureau, aux frais des acquéreurs. 29 nov—3

PAR JACOB LEVY.

SAMEDI, 1er. décembre, à la bourse, à midi, il sera vendu, l'esclave PEGGY, âgée de 23 ans, depuis 2 ans dans cette ville, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison; les vices seulement sont garantis.
Conditions—6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction. L'acte de vente sera passé par devant Wm. Boswell, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 29 nov

PAR JACOB LEVY.

SAMEDI, 1er. décembre, à midi, à la bourse, il sera vendu l'esclave CHARLOTTE, âgée de 16 ans, cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et bonne domestique de maison; pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions—6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé par devant Wm. Boswell, aux frais de l'acquéreur. 29 nov

PAR JACOB LEVY.

IL sera vendu samedi, 1er. décembre, à midi, à la Bourse, l'esclave ELLEN, âgée de 26 ans, bonne cuisinière, domestique de maison et couturière, garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: 4 mois, en billet endossé à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés par Wm. Boswell, notaire public. 29 nov

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu samedi, 1er. décembre, à midi, à la bourse, la mulâtresse nommée SUSAN, âgée d'environ 24 ans, depuis son enfance dans le pays, elle est bonne domestique de maison, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse; possédant un excellent caractère, pleinement garantie.
Conditions—6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 29 nov

PAR JACOB LEVY.

SAMEDI, 1er. decembre, à la Bourse, il sera vendu à midi, l'esclave Rachel, âgée de 24 ans, depuis son enfance dans le pays, bonne cuisinière, blanchisseuse, garantie des vices et maladies prévus par la loi: appartenant depuis 5 ans au même maître, qui la vend par nécessité.
Conditions: 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente sera passé pardevant C. Pollock, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 28 nov.

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu, samedi, 1er. décembre, à midi, à la Bourse, l'esclave Peter, âgé d'environ 40 ans, depuis cinq ans dans le pays, et ayant été employé dans un magasin; il est actif, laborieux et pleinement garanti. Conditions, 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Aussi, l'esclave Maria, créole du pays, âgée de 17 ans, excellente domestique, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, excellent caractère et pleinement garantie. Conditions, comptant.
Aussi, deux esclaves de prix, savoir: Chloé, de 49 ans, bonne domestique, parfaite cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, depuis 9 ans dans le pays; c'est une esclave fidèle et honnête; Martha, sa fille, âgée de 11 ans, élevée dans ce pays, elle est active et bonne servante. Ces deux esclaves sont garanties.
Conditions: Moitié comptant et le reste à 6 mois de crédit, avec intérêt, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 27 nov

PAR JACOB LEVY.

SAMEDI 1er. décembre, à midi, il sera vendu à la bourse la négresse FANNY et ses trois enfans:
Fanny, âgée d'environ 30 ans, depuis son enfance dans le pays, parlant le français et l'anglais, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse, gardienne et domestique de maison.
Sophia, sa fille, âgée de 13 ans, mulâtresse très entendue dans le ménage.
George, son fils, mulâtre âgé d'environ 9 ans, bon petit domestique, actif et intelligent.
Charles, son fils, mulâtre âgé de 5 ans. Les susdits esclaves sont garantis des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions—Un quart comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par Wm. Boswell, aux frais des acquéreurs. 19 nov

PAR H. J. DOMINGON.

LE lundi, 1er. décembre prochain, il sera positivement vendu à la bourse Hewlett, les esclaves suivants, appartenant à une dame qui réside à l'Ile de Cube: Clarisse, âgée de 40 ans, avec sa fille, Elisabeth, mulâtresse âgée de 7 ans; Adolphe, mulâtre do. de 8 ans; Valsin, mulâtre do. de 10 ans; Caroline, mulâtresse âgée de 25 ans, avec un enfant, de 4 ans. tous ces esclaves sont d'excellents sujets et à talents.
Conditions: ½ comptant, et l'autre moitié à 6 mois en billets endossés &c. 23 oct.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, lundi 10 décembre prochain, à midi, à la bourse Hewlett,
UN TERRAIN DE VALEUR,
Situé au faubourg Daunoy, entre les rues d'Enghien et du Port, borné d'un côté par la propriété de M. Jos. Pilié, et de l'autre par celle de M. [illegible], mesurant soixante-huit pieds 2 pouces face au [illegible], sur cent dix pieds de profondeur, le tout [illegible] anglaise.
Conditions:—Un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
N. B. Les personnes qui désireraient acheter à l'amiable, pourront s'adresser sur les lieux, à Mme. Vve. Mériault. 21 nov—3 Dec

AVIS AUX HABITANS AUX JARDINIERS ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

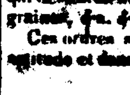

Les soussignés agens de WILLIAM PRINCE ET FILS, propriétaires du
Jardin botanique Linnéen
à Flushing, près de New-York.
ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, &c. &c.
Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à
DUCONGE & PEYCHAUD,
agents, rue de Chartres, No. 89.
N. B. On délivrera gratis des catalogues périodiques. 29 nov—6m

VOLÉ au soussigné, dans la nuit du 27 du courant, dans sa chambre à coucher, entre 10 heures du soir et le point du jour, rue St. Louis, No. 26, un habit noir, un gilet de [illegible] do. et un pantalon bleu, dans la poche duquel se trouvait un portefeuille de maroquin noir, contenant plusieurs papiers, entre autres un check sur la banque de l'Etat de la Louisiane, de $1900, dont le paiement a été arrêté. Le gilet contenait une écaille de tortue, un memorandum, deux ou trois piastres en argent et une paire de lunettes d'or. On a pris aussi sur la cheminée, une montre d'or avec chaîne et clé. L'habit et le pantalon ont été trouvés dans la cour. Une récompense libérale sera accordée à celui qui arrêtera le voleur ou retrouvera ces objets. [30 nov] JACOB LEVY.

COUR DE DISTRICT DES ETATS UNIS District Oriental de la Louisiane.—*Les Etats-Unis contre 4 douz. de cuillères, &c.*—Dans l'amirauté, No. 3231.—En vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par l'hon. Cour de District des Etats-Unis, dans et pour le dit district, j'ai saisi et pris possession de quatre douzaines cuillères d'argent, 4 do. fourchettes d'argent, et deux belles boucles [illegible], maintenant libellés à la dite Cour par les Etats-Unis—et, par le présent, je cite et je somme le ou les propriétaires, et toute autre personne ou personnes ayant ou prétendant avoir quelque droit, titre ou intérêt, aux dits articles, d'avoir à comparaître par devant une Cour de District pour le district susdit, qui sera tenue en la ville de la Nouvelle-Orléans, d'ici au 4me. jour de décembre 1832, à l'effet de déduire les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles lesdites marchandises ne seraient pas condamnées et vendues conformément à la demande des *libellants*.
29 nov—18 L. C. BACON, dep. marshal.

LETTRES DE CHANGE SUR FRANCE—A vendre par 26 oct J. MAGER.